

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Mercredi 23 septembre 2015 à 20 heures 00

L'An deux mille quinze, le vingt-trois septembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Etaient présents : Mme LANCO – M. VAN ISACKER - M. LEFEVRE - M. JULIEN – Mme TATIN – Mme GROGNET – M. DUBOIS – M. FAUQUEMBERGUE - Mme PATTE – Mme DERUERE – Mme BOURGIS - M. GARY – Mme BOUCHER – Mme VIOLIER - M. BRUNEL - M. PETITNIOT – M. LOBBE - Mme CORDIER.

Absent : M. MOUFLIER.

Représenté : M. MOUFLIER par pouvoir à Mme GROGNET

Avant l'ouverture de la séance, Mme PATTE Marie-Claude adresse ses remerciements aux membres de l'Assemblée pour les témoignages de soutien et de sympathie qui lui ont été adressés à l'occasion d'un deuil familial.

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. JULIEN Patrick est désigné secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 juin 2015

Remarques de M. BRUNEL Gérard

*** Question n° 5 – Participation des familles au financement des Nouvelles Activités Périscolaires**

Concernant cette affaire, M. BRUNEL demande qu'il soit clarifié au présent procès-verbal la position adoptée par les élus de la « Liste Citoyenne pour l'Avenir de FLAVY » en ajoutant le paragraphe suivant :

« Les élus de la Liste Citoyenne ont rappelé que l'accès à la culture avait un coût qu'il fallait prendre en charge sur le budget au nom du principe d'égalité.

Le budget des familles ne devrait pas être grevé pour des réformes imposées pour l'éducation des enfants ».

*** Questions d'initiative**

Question de M. LOBBE Joël (présentée par M. BRUNEL)

concernant les difficultés d'accès des parents d'élèves au parking situé devant l'Ecole du Centre le mercredi matin en raison de la présence du marché hebdomadaire sur ce parking.

M. BRUNEL relève que la réponse à cette question n'a pas été portée au procès-verbal de la réunion du 24 juin 2015.

→ il avait été envisagé lors de la réunion du Conseil d'Ecole précédant la séance du Conseil Municipal du 24 juin 2015 que les entrées et sorties des élèves de l'Ecole du Centre puissent être organisées par les accès donnant sur la Place du Général de GAULLE le mercredi matin.

3. Prise en charge d'indemnités de sinistre

Le Conseil Municipal accepte les indemnités proposées par SMACL Assurances, Assureur Communal, pour le remplacement d'un mât d'éclairage public accidenté au niveau du n° 40 Rue André BRULE, soit 1 244,97 € au titre de l'indemnité immédiate et 414,99 € au titre de la vétusté après aboutissement du recours exercé auprès de l'assureur du tiers en cause.

4. Devis présentés par l'USEDA

*** Remplacement d'un mât d'éclairage public accidenté n° 270 à hauteur du n° 40 Rue André BRULE**

Le Conseil Municipal accepte le devis présenté par l'USEDA d'un montant de 1 659,96 € pour le remplacement de ce point lumineux.

*** Installation de radars pédagogiques Rue André BRULE**

L'Assemblée décide à la majorité (2 voix contre : M. GARY et M. FAUQUEMBERGUE) de procéder à l'installation de radars pédagogiques (cinémomètres) en entrée d'agglomération Rue André BRULE.

Le devis établi par l'USEDA pour cette opération s'élève à 7 156,52 € H.T avec une participation financière de 1 375,05 €, soit une contribution communale de 5 781,47 € pour l'installation de ces équipements.

5. Réfection de la V.C n°27 (Voie du Lotissement Epinette MARGOT) – Demande de subvention auprès du Fonds Départemental de Solidarité – Programme 2015

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention en vue de l'exécution des travaux de réfection de la voie du Lotissement de l'Epinette MARGOT soit un linéaire de 175 M.

Estimation prévisionnelle de l'opération :
75 000,00 € H.T soit 90 000,00 € T.T.C

Montant subventionnable hors taxes :
52 500,00 € H.T soit 63 000,00 € T.T.C

Montant de la subvention allouée : 25 725 €

6. Instruction des autorisations d'urbanisme – Convention à passer entre la commune et la communauté de communes du Canton de SAINT-SIMON

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes du Canton de SAINT-SIMON concernant la mise à disposition des services

communautaires pour l'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols, ce service n'étant plus assuré par la Direction Départementale des Territoires depuis le 1^{er} juillet 2015.

7. Fournitures scolaires et entrées de piscine des élèves d'ANNOIS – Année scolaire 2014/2015

Le Conseil Municipal sollicite auprès de la commune d'ANNOIS d'une part le règlement d'une somme de 1 024,60 € pour le remboursement des frais afférents aux fournitures scolaires des 20 élèves d'ANNOIS ayant fréquenté l'école primaire au cours de l'année scolaire 2014/2015, d'autre part le règlement d'un montant de 70,00 € au titre des entrées de piscine.

M. BRUNEL suggère que la participation de la commune d'ANNOIS soit calculée en fonction de la totalité des charges de fonctionnement (Fournitures – Electricité – Chauffage – Dépenses de personnel...) et non uniquement sur le coût des fournitures scolaires.

8. Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal

Suite à la promotion de plusieurs agents au grade supérieur, le Conseil Municipal décide, après avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 23 juin 2015, la suppression des emplois suivants :

- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet ;
- 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe à temps complet.

9. Renouvellement de la convention d'adhésion au service « Prévention et Santé au Travail » proposée par le Centre de Gestion de l'Aisne

Le Conseil Municipal décide de reconduire au Centre de Gestion de l'Aisne la mission relative à la prestation « Prévention et Santé au Travail » incluant notamment le suivi médical des agents territoriaux et autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion à passer avec le CDG02.

10. Travaux de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public – Dépôt de la demande d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap)

Afin de respecter ses obligations vis à vis de la réglementation sur l'accessibilité des personnes handicapées, la commune doit déposer une demande d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) pour ses bâtiments communaux classés en Etablissement Recevant du Public (ERP). Cette mesure concerne la Salle Polyvalente (E.R.P de 3^{ème} catégorie), l'église, l'Ecole du Centre et l'Ecole Joseph PARADIS (E.R.P de 5^{ème} catégorie).

Après avoir pris connaissance du calendrier de réalisation des travaux de mise en conformité et du montant de l'opération, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à déposer les demandes d'approbation d'Agenda d'Accessibilité Programmée pour les bâtiments communaux concernés.

Informations diverses

Mme le Maire donne connaissance à l'Assemblée des Marchés A Procédure Adaptée conclus depuis la précédente réunion du Conseil Municipal.

Marchés de Maîtrise d'œuvre

- Réfection de la voie du Lotissement Epinette MARGOT et du Chemin de LA FERRE prolongé
Marché attribué au Bureau d'Etudes BETA Ingénierie pour un montant de 4 620,00 € H.T
- Réhabilitation du logement communal n°68 Rue André BRULE
Marché attribué à M. TALON Ludovic, Architecte, pour un montant de 5 440,27 € H.T
- Réhabilitation Salle Polyvalente – Phase n° 1
Marché attribué à M. TALON Ludovic, Architecte, pour un montant de 13 418,43 € H.T
- Réhabilitation Salle Polyvalente – Phase n° 2
Marché attribué à M. TALON Ludovic, Architecte, pour un montant de 13 624,55 € H.T
- Réhabilitation et extension Salle Polyvalente – Phase n° 3
Marché attribué à M. TALON Ludovic, Architecte, pour un montant de 10 873,86 € H.T

Marchés de travaux

- Terrain multi-sports « City-Stade »
 - Marché attribué à EIFFAGE Travaux Publics Nord pour un montant de 23 400,60 € H.T (création de la plate-forme)
 - Marché attribué à S.A.T.D – 67130 - RUSS pour la fourniture et l'installation de l'aire de jeux pour un montant de 34 453,68 € H.T

*** Fonctionnement du Bureau de Poste de FLAVY-LE-MARTEL**

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une réorganisation des services de LA BANQUE POSTALE, le Bureau de Poste de FLAVY-LE-MARTEL sera prochainement fermé au public 1 lundi matin toutes les 4 semaines, ce qui posera problème pour l'accès aux boîtes postales ce jour de fermeture.

Les représentants de LA BANQUE POSTALE ont confirmé que pour les boîtes postales, le courrier peut être retiré le lundi à compter de 10h45, les autres jours à compter de 9h30.

M. GARY Franck livre des informations sur la réorganisation de la distribution du courrier par les préposés depuis le dépôt situé à LA FERRE, ce qui entraîne une distribution plus tardive du courrier chez les habitants.

M. BRUNEL suggère de faire circuler une pétition auprès des habitants pour protester contre cette réorganisation des services postaux.

*** Terrain multi-sports « City-Stade »**

La plate-forme en enrobés destinée à l'implantation de l'aire de jeux a été exécutée par l'Entreprise EIFFAGE de MONTESCOURT-LIZEROLLES au cours de la première quinzaine du mois de septembre.

L'Entreprise S.A.T.D procédera à l'installation des équipements sportifs semaine n°42 (mi-octobre).

*** Réorganisation des dispositifs de transport interurbain – Ligne de bus SAINT-QUENTIN - SOISSONS**

Un nouveau dispositif de transport comprenant des lignes scolaires et des lignes en transport à la demande a été mis en place par le Conseil Départemental.

Ce dispositif est entré en vigueur le 1^{er} septembre dernier et l'information adressée auprès des communes le même jour.

La réorganisation de ce dispositif de transport urbain a suscité un certain nombre de réactions et de mécontentements notamment concernant l'organisation d'un Transport A la Demande (T.A.D), ce qui implique que les usagers souhaitant emprunter cette ligne doivent désormais réserver leur transport en contactant la C.S.Q.T au plus tard avant 16h00 la veille du jour de circulation du service et avant 16h00 le vendredi pour un transport le lundi.

M. LEFEVRE Régis donne un compte rendu de la réunion organisée à SAINT-QUENTIN le 17 septembre dernier à l'initiative du Conseil Départemental.

Mme DERUERE Christine déplore que les élèves scolarisés dans le second degré dans les établissements scolaires de CHAUNY ou SAINT-QUENTIN ne puissent utiliser gracieusement les lignes « régulières » pour regagner leur domicile ou rallier leur établissement en cours de journée.

Questions d'initiative

* Question de la « Liste Citoyenne pour l'Avenir de FLAVY »

- **Rentrée scolaire : pouvons-nous avoir un bilan de cette rentrée 2015 ?**
 - Effectifs scolaires ;
 - N.A.P : combien d'inscriptions ;
 - Projet pédagogique avec sortie pour les élèves du C.M.2 : compte rendu de l'organisation retenue de 2 double classes C.M.2 – C.M.1, qu'en-est-il ?

Réponse

205 élèves ont été accueillis à la rentrée scolaire 2015 avec une répartition sur 9 classes.
85 inscriptions ont été reçues pour la fréquentation des Nouvelles Activités Périscolaires.

Mme le Maire expose que Mme BOUCHER Stéphanie a été nommée conseiller municipal délégué afin d'assurer l'encadrement de ces activités pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2015 et dresse la liste du personnel et des intervenants extérieurs mobilisés pour la gestion des différents ateliers proposés.

Après concertation avec les enseignants concernés, il a été décidé que Mme LELOIRE qui assure la direction de la classe de C.M.2 partirait en classe de neige cette année(année scolaire 2015/2016) avec ses élèves de C.M.2 et les élèves de C.M.2 scolarisés dans la classe de Mme MONTAY ;

Les élèves de C.M.1 répartis cette année dans les classes de Mme MONTAY et de Mme LELOIRE seront placés l'an prochain sous l'autorité de Mme MONTAY qui assurera la direction de la classe de C.M.2 et qui organisera à son tour une sortie pédagogique.

- **Nous avons appris par voie de presse l'intervention d'élues dans les travaux de peinture des classes. Outre le fait que la médiatisation organisée pose problème, nous estimons que ce type d'intervention ne relève pas de la compétence des élus.**

Qui a pris cette décision et tous les risques étaient-ils assurés ?

Cette pratique est-elle appelée à se renouveler ?

Mme le Maire déclare assurer pleinement la responsabilité de la «médiatisation » faite suite à l'intervention spontanée des élus concernés qui ont exécuté bénévolement ces travaux de rénovation des salles de classe, étant souligné que la presse régionale fait couramment état de démarches identiques dans nos communes rurales.

S'agissant de bénévolat hors exercice de leurs propres fonctions d'élus, les intéressés ont assumé les risques encourus en cas d'accident, le contrat d'assurance multirisques de la commune étant inopérant dans ce cadre précis.

Ces travaux étant généralement exécutés par les employés communaux ou les agents de la Communauté de Communes, il apparaît improbable de recourir à nouveau aux services d'élus pour ce type d'intervention.

- **La Fête du Sport à « La Clef des Champs » n'a pas connu un franc succès : nous posons la question du coût d'une telle initiative et de son organisation.**

Y-a-t'il une réflexion engagée pour la ou les futures fêtes ?

Mme le Maire expose qu'elle ne dispose pas des éléments de réponse et suggère à M. BRUNEL de présenter cette question lors d'un prochain conseil communautaire, où il siège en qualité de délégué du Conseil Municipal.

- **Demain est prévue une présentation du projet de rénovation et d'extension de la Salle des Fêtes : le projet est-il bouclé ou des modifications peuvent-elles encore être prises en compte ?**

L'Avant-Projet des travaux de rénovation et d'extension de la Salle Polyvalente comprenant 3 phases de réalisation a été présenté par M. TALON, Architecte, lors d'une réunion tenue en Mairie le 4 juin dernier en présence des membres de la Commission Municipale « Bâtiments communaux ».

En l'état actuel, le projet peut encore recevoir des modifications sans remettre en cause toutefois son organisation générale, le permis de construire n'ayant pas encore été transmis au service instructeur.

- **Elections régionales des 6 et 13 décembre : peut-on avoir connaissance du nombre de nouvelles inscriptions vu le peu de publicité faite pour inciter les citoyen(nes) à s'inscrire ?**

Au second tour des élections départementales du 22 mars dernier, 1 037 électeurs étaient inscrits sur la liste électorale de la commune.

A ce jour, 31 inscriptions dont 17 jeunes de 18 ans et 54 radiations ont été validées par la Commission Administrative chargée de la révision de la liste électorale.

Mme le Maire rétorque qu'un avis invitant les nouveaux habitants à déposer une demande d'inscription sur les listes électorales est paru dans la presse régionale à 2 reprises au mois d'août dernier et qu'un article a été consacré à ce sujet dans le dernier bulletin municipal.

- **M. BRUNEL Gérard** : - se félicite du succès rencontré par le rassemblement organisé à LAON le 19 septembre dernier où 500 élus étaient présents pour protester contre la baisse des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales ;
- **M. GARY Franck** : - rappelle que la fête patronale aura lieu le week-end prochain avec notamment un spectacle pyrotechnique (embrasement de l'église).

Pour extrait conforme

Flavy-Le-Martel, le 08 octobre 2015

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Patrick JULIEN

Danielle LANCO